



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 115162

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la formation universitaire proposée par l'IUFM à Mayotte. Celle-ci s'adresse aux instituteurs qui ont passé le concours interne (niveau bac) et aux étudiants mahorais qui souhaitent suivre leurs premières années universitaires sur l'île. Ces étudiants obtiennent des résultats satisfaisants, comparables aux étudiants de métropole et apparemment bien supérieurs aux résultats des bacheliers mahorais qui partent en métropole. Or il serait envisagé que les effectifs bénéficiant de cette formation soient à l'avenir limités de façon drastique. Cette importante réduction pénaliserait lourdement les étudiants mahorais qui ne peuvent pas aller en métropole dès le baccalauréat obtenu. En conséquence, il lui demande s'il peut le rassurer sur le devenir de cette formation universitaire qui a déjà fait ses preuves et qui offre de réelles perspectives de réussite aux jeunes Mahorais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115162

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 2007, page 36